

**FONCTIONS DE CONCEPTION, DE
COORDINATION, D'ANIMATION ET DE MISE EN
ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES
EN MATIÈRE SOCIALE, MÉDICO-SOCIALE,
SPORTIVE ET CULTURELLE (1/2)**

- Bonification indiciaire -

DECRET N°2006-780 DU 3 JUILLET 2006 PORTANT ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE A CERTAINS PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EXERÇANT DANS DES ZONES A CARACTÈRE SENSIBLE

Au 1^{er} janvier 2015

Fonctions exercées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Désignation des fonctions éligibles		Nombre de points
1	Encadrement, élaboration de projets et mise en œuvre des politiques socio-éducatives.	20
2	Sage-femme.	20
3	Moniteur éducateur.	15
4	Assistant socio-éducatif.	20
5	Educateur de jeunes enfants	15
6	Activités de réception, d'animation et d'hygiène des très jeunes enfants, préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants en école maternelle.	10
7	Aide-ménagère, auxiliaire de vie ou travailleur familial.	10
8	Psychologue.	30
9	Puéricultrice.	20
10	Direction d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance ou de centres de protection maternelle et infantile.	20
11	Infirmier.	20
12	Auxiliaire de puériculture.	10
13	Auxiliaire de soins.	10
14	Organisation des activités physiques et sportives dans un but éducatif.	15
15	Assistance dans le cadre de l'organisation des activités physiques et sportives exercées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	10
16	Animation.	15
17	Conception et coordination dans le domaine administratif.	20
18	Assistance ou encadrement intermédiaire dans le secteur sanitaire et social et en matière d'administration générale.	15
19	Tâches d'exécution en matière d'administration générale.	10
20	Assistance au développement d'actions culturelles et éducatives dans le domaine de la conservation du patrimoine et des bibliothèques.	20
21	Magasinage, surveillance ou mise en œuvre du développement de l'action culturelle et éducative dans le domaine de la conservation du patrimoine et des bibliothèques.	10

**FONCTIONS DE CONCEPTION, DE
COORDINATION, D'ANIMATION ET DE MISE EN
ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES
EN MATIERE SOCIALE, MEDICO-SOCIALE,
SPORTIVE ET CULTURELLE (2/2)**

DECRET N°2006-780 DU 3 JUILLET 2006 PORTANT ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE A CERTAINS PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EXERÇANT DANS DES ZONES A CARACTERE SENSIBLE

Au 1^{er} août 2006

Fonctions exercées dans au moins un établissement figurant sur la liste prévue à l'article 3 du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993

Désignation des fonctions éligibles		Nombre de points
22	Infirmier.	20
23	Assistant socio-éducatif.	20

Fonctions exercées dans au moins un établissement figurant sur les listes prévues à l'article 2 du décret n° 90-806 du 11 septembre 1990

Désignation des fonctions éligibles		Nombre de points
24	Infirmier.	15
25	Assistant socio-éducatif.	15